

De nouvelles élections vont avoir lieu du 17 au 24 octobre 2023. Elles vont permettre ENFIN de mettre en place un Comité Social et Economique (CSE) dans l'UES AKKA France, pour qu'ENFIN les salariés puissent bénéficier, entre autres, de chèques vacances, de subventions d'abonnement sportif et de billetterie à très bas prix.

La CFDT s'est toujours battue POUR les salariés d'AKKA :

- En décembre 2020, la CFDT a fait des propositions concrètes afin que moins de salariés d'AKKA soient concernés par le plan social économique de 2020.
[20201209_CFDT_AKKA_information_APLD_PSE.pdf \(cfdt-online.fr\)](https://www.cfdt-online.fr/20201209-CFDT-AKKA-information-APLD-PSE.pdf)
- Courant 2020, la CFDT est les autres syndicats présents dans l'entreprise rencontrent la présidente du conseil régional OCCITANIE (Carole DELGA). La CFDT est la seule organisation qui a demandé officiellement, lors de cette réunion, que l'entreprise soit aidée afin d'alléger le plan social.
- Sous l'impulsion de la CFDT, l'accord Handicap a été signé par les 6 syndicats présents dans l'entreprise.
[20210428-CFDT_AKKA - Tract d'information AVRIL 2021.pdf \(cfdt-online.fr\)](https://www.cfdt-online.fr/20210428-CFDT-AKKA-tract-d-information-AVRIL-2021.pdf)
- En décembre 2021, la CFDT est force de proposition sur le télétravail.
[20211215-CFDT_teletravail_decembre_2021.pdf \(cfdt-online.fr\)](https://www.cfdt-online.fr/20211215-CFDT-teletravail-decembre-2021.pdf)
- En mars 2022, la CFDT est force de proposition sur les NAO (*en théorie négociations mais en fait concertation, car toujours pas de représentativité syndicale à la suite des attaques des acharnés de la procédure judiciaire*).
[20210304-CFDT_information_Mars_2022.pdf \(cfdt-online.fr\)](https://www.cfdt-online.fr/20210304-CFDT-information-Mars-2022.pdf)
- En octobre 2022, la CFDT, à travers les commissions Logements des CE par entité, est à la manœuvre pour la mise en place de l'Espace Entreprise de la plateforme ACTION LOGEMENT, afin de faciliter l'accès des logements sociaux des salariés AKKA.
[20221027_CFDT-Lettre-d-information-aux-salaries_Octobre_2022.pdf \(cfdt-online.fr\)](https://www.cfdt-online.fr/20221027-CFDT-Lettre-d-information-aux-salaries-Octobre-2022.pdf)



Lettre d'information aux salariés

Pour faire annuler des élections professionnelles au tribunal, il suffit d'un bon avocat et de trouver les failles de l'élection. Une fois, ça va être le recensement des salariés sous-traitant (2016), la fois d'après (2023) ça va être le système de renouvellement de mot de passe, **mais c'est toujours aux dépens des salariés de l'entreprise.**

[20230525_Dissolution_CSE_UES_AKKA.pdf \(cfdt-online.fr\)](https://akka.cfdt-online.fr/20230525_Dissolution_CSE_UES_AKKA.pdf)

Cette fois ci, **l'étau se resserre** : un **Protocole d'Accord Préélectoral a été signé** par 4 organisations syndicales qui participent à l'élection.

La double majorité est atteinte (majorité sur la représentativité et sur le nombre de syndicats signataires qui participent à l'élection : 4 sur 7).

Comme c'est un accord signé plutôt qu'une décision unilatérale de l'employeur, il sera **BEAUCOUP** plus difficile de faire annuler ces élections.

Depuis le 15/05/2023, l'équipe CFDT, motivée et expérimentée, forte de sa représentativité syndicale (52,9%) aux dernières élections de mars 2023, confirmée par décision de justice, a clairement fait avancer le Dialogue Social. Toujours pour objectif un BON accord signé et surtout pas de posture de blocage systématique :

- La CFDT a participé activement à la future **création de l'UES AKKODIS** en 2025, **par voie d'accord**, signé par la CFDT AKKA et la CFTC AKKA
- La CFDT a été entendu sur l'accord de moyens du CSE UES AKKA France, et obtenu des mesures supra légales notamment **50 Représentants de proximité** ainsi que la mise en place d'une **commission mutuelle**. Cet accord a été signé par la CFDT AKKA et la CFTC AKKA.
- La CFDT a mené de manière efficace les négociations sur le **vote électronique afin de sécuriser le scrutin** à venir pour les élections d'octobre 2023. L'accord sur le vote électronique a été signé par la CFDT AKKA et la CFTC AKKA.
- La CFDT a négocié et obtenu une majoration **supra légale de 125%** dès la première heure travaillée, le dimanche. L'accord sur le travail dominical a été signé par la CFDT AKKA et la CFTC AKKA. https://akka.cfdt-online.fr/202308_TravailDominical.pdf

